

CONDITIONS DU JOURNAL

ABONNEMENT EST PAYABLE D'AVANCE
Edition quotidienne (par an) \$4.00
Edition hebdomadaire " " 1.00
Les annonces sont insérées aux taux suivants:
Par ligne et insertion: 0 10
Chaque insertion subséquente 0 05
Tous les insertions de 10 jours: 0 06
Deux " " " " " " " " 0 07
Un " " " " " " " " " " 0 08
Conditions spéciales pour annonces à long terme:
Réclames: 10 centimes par ligne chaque insertion.

LE BILL DU CENS ELECTORAL

La Chambre des Communes a perdu son temps, hier; et l'opposition, en cédant à sa manie tracassière, nous paraît avoir suivi, une fois de plus, un mauvais tactique. La question à débattre était bien simple. Il s'agissait d'un amendement à la loi du cens électoral, dont tout le monde est enrien au fond de la loi, et avait simplement pour but de simplifier l'œuvre de la révision des listes. Il n'y avait pas là matière à ramener a nouveau la discussion de la loi elle-même; et il était clair à l'avance qu'un amendement, tendant à abroger cette loi en bloc, ne pouvait avoir à l'heure présente aucune chance de succès.

La loi du cens électoral a été discutée en son temps avec une ardeur et une passion dont tout le monde a gardé le souvenir. Nous n'avons aucune raison de ne pas confesser que nous n'étions guère partisans de cette loi, qui soulevait alors une vive opposition, et qui ne nous paraissait répondre à aucune nécessité démontrée, le régime antérieur ayant fonctionné jusque là à la satisfaction générale. Toutefois, il est juste de reconnaître que la loi sur le cens électoral n'a donné lieu, depuis qu'elle est en pratique, à aucun des périls qu'on avait annoncés. Nulle part on n'a entendu dire que les officiers réviseurs se soient transformés en agents politiques, ni qu'ils aient tenté de grossir le nombre des électeurs conservateurs au détriment de la sincérité des listes. Au contraire, la loi a très bien fonctionné; et il est impossible de ne pas reconnaître, qu'au point de vue de la confection de listes électorales complètes et absolument correctes, elle offre une grande supériorité sur le système antérieur, et présente infiniment plus de garantie.

Maintenant que l'expérience est faite, de tous les griefs qu'on avait formulés par avance contre cette loi, il n'en reste qu'un seul qui se soit trouvé fondé: c'est qu'elle contenait un trop grand luxe de formalités, et que son application a été très onéreuse pour le trésor public.

Le bill de Sir John Thompson a précisément pour but de simplifier les formalités, et de diminuer, lors de la révision annuelle des listes, les dépenses à venir. Quant aux dépenses déjà faites, si elles ont été trop considérables, c'est un malheur; mais il est trop tard pour y remédier. La pire sottise qu'on pourrait faire aujourd'hui serait d'avoir fait ces dépenses en pure perte; et puisque nous avons acquis à gros prix la satisfaction de posséder des listes électorales établies sur une base correcte, ce n'est pas le moment d'abroger la loi à laquelle nous les devons et dont l'application ne présentera plus désormais aucune difficulté.

Le bill de Sir John Thompson a précisément pour but de simplifier les formalités, et de diminuer, lors de la révision annuelle des listes, les dépenses à venir. Quant aux dépenses déjà faites, si elles ont été trop considérables, c'est un malheur; mais il est trop tard pour y remédier. La pire sottise qu'on pourrait faire aujourd'hui serait d'avoir fait ces dépenses en pure perte; et puisque nous avons acquis à gros prix la satisfaction de posséder des listes électorales établies sur une base correcte, ce n'est pas le moment d'abroger la loi à laquelle nous les devons et dont l'application ne présentera plus désormais aucune difficulté.

Le bill de Sir John Thompson a précisément pour but de simplifier les formalités, et de diminuer, lors de la révision annuelle des listes, les dépenses à venir. Quant aux dépenses déjà faites, si elles ont été trop considérables, c'est un malheur; mais il est trop tard pour y remédier. La pire sottise qu'on pourrait faire aujourd'hui serait d'avoir fait ces dépenses en pure perte; et puisque nous avons acquis à gros prix la satisfaction de posséder des listes électorales établies sur une base correcte, ce n'est pas le moment d'abroger la loi à laquelle nous les devons et dont l'application ne présentera plus désormais aucune difficulté.

Le bill de Sir John Thompson a précisément pour but de simplifier les formalités, et de diminuer, lors de la révision annuelle des listes, les dépenses à venir. Quant aux dépenses déjà faites, si elles ont été trop considérables, c'est un malheur; mais il est trop tard pour y remédier. La pire sottise qu'on pourrait faire aujourd'hui serait d'avoir fait ces dépenses en pure perte; et puisque nous avons acquis à gros prix la satisfaction de posséder des listes électorales établies sur une base correcte, ce n'est pas le moment d'abroger la loi à laquelle nous les devons et dont l'application ne présentera plus désormais aucune difficulté.

Le bill de Sir John Thompson a précisément pour but de simplifier les formalités, et de diminuer, lors de la révision annuelle des listes, les dépenses à venir. Quant aux dépenses déjà faites, si elles ont été trop considérables, c'est un malheur; mais il est trop tard pour y remédier. La pire sottise qu'on pourrait faire aujourd'hui serait d'avoir fait ces dépenses en pure perte; et puisque nous avons acquis à gros prix la satisfaction de posséder des listes électorales établies sur une base correcte, ce n'est pas le moment d'abroger la loi à laquelle nous les devons et dont l'application ne présentera plus désormais aucune difficulté.

Le bill de Sir John Thompson a précisément pour but de simplifier les formalités, et de diminuer, lors de la révision annuelle des listes, les dépenses à venir. Quant aux dépenses déjà faites, si elles ont été trop considérables, c'est un malheur; mais il est trop tard pour y remédier. La pire sottise qu'on pourrait faire aujourd'hui serait d'avoir fait ces dépenses en pure perte; et puisque nous avons acquis à gros prix la satisfaction de posséder des listes électorales établies sur une base correcte, ce n'est pas le moment d'abroger la loi à laquelle nous les devons et dont l'application ne présentera plus désormais aucune difficulté.

Le bill de Sir John Thompson a précisément pour but de simplifier les formalités, et de diminuer, lors de la révision annuelle des listes, les dépenses à venir. Quant aux dépenses déjà faites, si elles ont été trop considérables, c'est un malheur; mais il est trop tard pour y remédier. La pire sottise qu'on pourrait faire aujourd'hui serait d'avoir fait ces dépenses en pure perte; et puisque nous avons acquis à gros prix la satisfaction de posséder des listes électorales établies sur une base correcte, ce n'est pas le moment d'abroger la loi à laquelle nous les devons et dont l'application ne présentera plus désormais aucune difficulté.

Le bill de Sir John Thompson a précisément pour but de simplifier les formalités, et de diminuer, lors de la révision annuelle des listes, les dépenses à venir. Quant aux dépenses déjà faites, si elles ont été trop considérables, c'est un malheur; mais il est trop tard pour y remédier. La pire sottise qu'on pourrait faire aujourd'hui serait d'avoir fait ces dépenses en pure perte; et puisque nous avons acquis à gros prix la satisfaction de posséder des listes électorales établies sur une base correcte, ce n'est pas le moment d'abroger la loi à laquelle nous les devons et dont l'application ne présentera plus désormais aucune difficulté.

Le bill de Sir John Thompson a précisément pour but de simplifier les formalités, et de diminuer, lors de la révision annuelle des listes, les dépenses à venir. Quant aux dépenses déjà faites, si elles ont été trop considérables, c'est un malheur; mais il est trop tard pour y remédier. La pire sottise qu'on pourrait faire aujourd'hui serait d'avoir fait ces dépenses en pure perte; et puisque nous avons acquis à gros prix la satisfaction de posséder des listes électorales établies sur une base correcte, ce n'est pas le moment d'abroger la loi à laquelle nous les devons et dont l'application ne présentera plus désormais aucune difficulté.

Le bill de Sir John Thompson a précisément pour but de simplifier les formalités, et de diminuer, lors de la révision annuelle des listes, les dépenses à venir. Quant aux dépenses déjà faites, si elles ont été trop considérables, c'est un malheur; mais il est trop tard pour y remédier. La pire sottise qu'on pourrait faire aujourd'hui serait d'avoir fait ces dépenses en pure perte; et puisque nous avons acquis à gros prix la satisfaction de posséder des listes électorales établies sur une base correcte, ce n'est pas le moment d'abroger la loi à laquelle nous les devons et dont l'application ne présentera plus désormais aucune difficulté.

Le bill de Sir John Thompson a précisément pour but de simplifier les formalités, et de diminuer, lors de la révision annuelle des listes, les dépenses à venir. Quant aux dépenses déjà faites, si elles ont été trop considérables, c'est un malheur; mais il est trop tard pour y remédier. La pire sottise qu'on pourrait faire aujourd'hui serait d'avoir fait ces dépenses en pure perte; et puisque nous avons acquis à gros prix la satisfaction de posséder des listes électorales établies sur une base correcte, ce n'est pas le moment d'abroger la loi à laquelle nous les devons et dont l'application ne présentera plus désormais aucune difficulté.

Le bill de Sir John Thompson a précisément pour but de simplifier les formalités, et de diminuer, lors de la révision annuelle des listes, les dépenses à venir. Quant aux dépenses déjà faites, si elles ont été trop considérables, c'est un malheur; mais il est trop tard pour y remédier. La pire sottise qu'on pourrait faire aujourd'hui serait d'avoir fait ces dépenses en pure perte; et puisque nous avons acquis à gros prix la satisfaction de posséder des listes électorales établies sur une base correcte, ce n'est pas le moment d'abroger la loi à laquelle nous les devons et dont l'application ne présentera plus désormais aucune difficulté.

LES CANADIENS AU MANITOBA

En réponse à la Tribune de St. Hyacinthe, qui se plaint vivement de l'émigration d'un grand nombre de familles du district de Montréal vers le Manitoba, le journal Le Manitoba publie un article dans lequel il défend avec ardeur la cause du Manitoba. Sans approuver toutes les conclusions de cet article, nous ne pouvons que louer l'ardeur avec laquelle il défend le droit de nos compatriotes de s'établir dans la province de Québec. L'émigration des Canadiens-français n'est pas dans la province de Québec l'objet d'un intérêt particulier, et il n'est pas de nos devoirs de nous occuper de ce qui se passe dans la province de Québec. L'émigration des Canadiens-français n'est pas dans la province de Québec l'objet d'un intérêt particulier, et il n'est pas de nos devoirs de nous occuper de ce qui se passe dans la province de Québec.

Si on en croit les affirmations des journaux, la province de Québec éprouve de ce temps-ci une série de pertes qui sont assurément de nature à causer une vive inquiétude. Contrats, souscriptions, réclamations, salaires, etc., ce sont là quelques-uns des titres qui ont été par là, l'occasion de pertes considérables pour la province. Et la Tribune en a trouvé un autre, d'un autre genre, qu'elle apprécie d'après la mesure fournie par les Américains. Une famille canadienne qui s'en va aux Etats-Unis emporte avec elle un million de dollars dans le trésor de la république. Une évaluation faite par les Américains, voilà à coup sûr, quelque chose d'incontestable et d'infaillible. Et si vous donnez un air d'importance quand on dit: Les Américains qui sont gens et chiffres l'ont dit, et l'autorité grandit quand on ajoute: et ils ont raison.

Pour moi, je trouve que l'évaluation, ou mieux l'appréciation, que l'on fait d'une famille canadienne qui s'en va aux Etats-Unis, n'est pas si heureuse de pouvoir dire: qu'à Manitoba, nos familles canadiennes sont beaucoup plus appréciées que cela. Le fait est qu'il n'est jamais venu à l'idée de personne, ici, de comparer l'acquisition d'une famille canadienne-française à une somme quelconque d'argent. La cause que nous soutenons, et les raisons pour lesquelles nous les invitons à venir ici, et une somme d'argent, même très considérable, sont des choses qui ne se comparent pas. Vous voulez connaître le cause de cet exode en masse? Je crois que la cause de leur déplacement et les raisons de nos invitations sont identiques: c'est pour améliorer leur condition présente, et avec les ressources que nous leur offrons, ils veulent s'acquiescer de ce devoir. Et plutôt que d'aller à l'étranger, où ils seront évalués à mille dollars, ils viennent à Manitoba. Ils restent dans les limites du Canada, et viennent grossir ce noyau de population française qui les a devancés dans nos fertiles prairies. Sans doute que l'espace ne manque pas dans la province de Québec. On peut y former encore de nombreuses paroisses. Les monopoles cupides, comme vous les appelez, y régneront en maîtres jusqu'à ce que votre gouvernement, dans sa sollicitude pour les colons, leur ait fait rendre gorge.

Et vous pourriez ajouter avec cet orgueil: "C'est tout ce que nous, les Canadiens ont fait pour eux, et la vigueur de leurs bras fait reculer les géants de la forêt." Cela, c'est beau, surtout sur le papier. Autre chose est de l'écrire et de le déclarer dans des jours de fête, et autre chose est de le réaliser. Pour ne parler que de ce que je connais, je puis dire que je suis né dans la province de Québec. J'y ai vécu plus de 25 ans. Je connais surtout les comtés de Bellechasse, de Kamouriscani, de Kamouriscani, de Kamouriscani. J'ai vu le surplus de population des paroisses de ces comtés s'enfoncer courageusement dans les bois et entreprendre le défrichement des terres. J'ai vu des colons partir, portant sur leur dos un sac de farine, un sac de blé, un sac de sucre, et une hache et une pioche, traîner 15 à 20 milles de forêt, et là abattre le premier arbre sur un lot que l'on avait choisi. J'ai vu les rudes travaux de ces hommes courageux; leur ardeur au travail était une admiration. Mais souvent, après sept à huit ans de pénibles travaux et de rude labeur, il arrivait que ce colon évincé par un de ses monopoles cupides, et il prenait le chemin de l'exil. D'autres fois, j'ai vu ces hommes se dégoûter, abandonner leur travail, et partir pour l'étranger. L'enthousiasme était disparu, et les géants de la forêt tenaient au sol par des racines trop profondes. Et dans ces derniers temps, ce n'était pas changé, puisque La Justice disait, l'autre jour, que 200 familles avaient quitté les paroisses nouvelles des comtés mentionnés plus haut, pour les Etats-Unis.

Je demande à l'écrivain de La Tribune de comparer ce qui suit: Une terre de la province de Québec couverte de bois, demande d'être défrichée, de ses arbres, d'arracher les souches, les racines, et, dans la plupart des endroits, d'enlever les rochers; alors, après dix ans de travail, ou peut mettre quarante arpents à la charrie, pour ne servir d'une expression usitée. Parcourez les paroisses du Lac Saint-Jean, de Saguenay, parcourez les townships Maillou et Montminy; visitez les paroisses de Saint-Philippe et de Sainte-Perpétue, les bords du lac Temiscouata, et vous verrez si, après 10 ou 20 ans de travail, on a plus de quarante arpents à la charrie. Ici, à Manitoba, la famille arrivée, l'on attie à la charrie ses bœufs ou ses chevaux, et, dès la première année, l'on moissonne assez pour le soutien des membres de la famille. Quel est le plus avantageux?

Je désire dire à l'écrivain de La Tribune que son reporter a été, pour le moins, mal renseigné. Ces pauvres gens, pour me servir de son expression, savaient, pour la plupart, l'endroit où ils allaient. Et toutes ces familles, en arrivant, ont eu un toit pour s'abriter. Tous les membres du clergé de Saint-Boniface et de nombreux cultivateurs des paroisses canadiennes étaient venus rencontrer ces colons et les guider sagement. Si quelques-unes avaient des notions peu précises sur le lieu de leur destination, elles les avaient puisées probablement dans La Tribune, qui se semble peu renseignée sur la géographie du Manitoba. C'est La Tribune qui annonçait l'année dernière que la paroisse de Saint-Pie était dans un coin du Nord-Ouest.

Je désire aussi énoncer une considération qui me paraît très sérieuse. — Dans les pages de l'histoire du Canada, on dit que la France a oublié sa fille d'Amérique. On lui a rendu la main, et elle a oublié la France, et on lui a fait un crime de n'avoir pas fait plus d'efforts pour conserver ses possessions d'Amérique et d'avoir abandonné 70,000 de ses sujets sur les bords du Saint-Laurent. C'est ce que nous disons tous les jours, et les faits nous le démontrent. Un de nos descendants répéterait encore après nous.

Ce crime que l'on fait à la France sera peut-être bientôt le crime de la Province de Québec. La colonie des bords de la Rivière-Rouge était une colonie canadienne-française. Un de nos députés a découvert ce pays, et c'était des nôtres qui l'habitaient. Cette colonie s'est développée, et aujourd'hui son développement naturel n'est pas assez rapide pour ses aspirations. Laissez venir au Manitoba ceux qui veulent améliorer leur condition, et je garantis à tous ceux qui viennent, que le succès sera le couronnement de leur travail. Et ces succès seront tels, que, sous peu, ils pourront donner de leurs nouvelles à La Tribune et rassurer par faitement sur leur condition prospère.

A TRAVERS LES JOURNAUX
Le Globe, qui paraît ne plus faire qu'avec le Mail, avait avant-hier un article d'une rare violence contre les Canadiens-français, à l'occasion de la façon dont sa volte-face a été appréciée par les journaux de la province de Québec. On y lit: "Ces attaques publiées en français dans une province éloignée, nous sont venues au cœur, et nous nous serions les actions d'un charlatan, détraquant une copie du Globe en appelant les malédictions du ciel sur notre tête." L'Empire traite avec raison cet article d'impudent, et y répond en ces termes: "Nous tenons les habitants d'Ontario en haute estime, mais nous ne pouvons pas partager l'opinion du Globe: que les autres provinces, et plus particulièrement celles où l'on ne parle pas notre langue, doivent être traitées avec mépris."

On lit dans la Presse: "Nous venons de lire avec intérêt l'article du Canadien sur "La diplomatie papale et l'affaire des Jésuites". Cet article, par le ton et le contenu, avait abominablement échappé à notre attention. "Il y a là des choses vraies et justes, d'autres qui peuvent être contestées, au moins quant à la forme et à l'opportunité."

La Justice annonce dans les termes suivants l'intention d'entamer une campagne en règle contre l'orangisme: "On fait profession à Ontario d'être catholiques, et les constitutions de nos ordres religieux, auxquelles on ajoute parfois gratuitement de plaisants articles. On cherche même dans les statuts poudreux de la reine Elizabeth de quel autoriser les algèbres et les prétentions d'un fanatisme par trop évident. "A notre tour il nous sera bien permis de consulter l'histoire, pour démasquer ces héros d'un autre âge qui tiennent surtout à leur visière. Une fois de plus nous allons constater que l'histoire et la constitution des orangistes, pour faire voir à nos lecteurs qu'il n'y a rien de nouveau sous le soleil, pour leur faire comprendre qu'un nouveau bien étrange serait plutôt de trouver un orangiste assermenté, qui ne fut pas intérieurement, hypocritement hostile à notre race catholique française. "Nous allons commencer ce travail dès demain et étudier le fonctionnement de l'orangisme et son histoire. "Nous attirons sur cette étude l'attention de nos lecteurs. "L'orangisme, voilà l'ennemi pour la province de Québec: "C'est ce que nous allons essayer de démontrer."

Dans un article intitulé "L'ennemi à l'œuvre", l'Empire dit que "Le Mail n'est pas de bonne foi dans les campagnes qu'il a entreprises contre le catholicisme et en faveur de l'orangisme commerciale aux Etats-Unis. L'idée dominante est de renverser le gouvernement de Sir John A. Macdonald à tout prix. Le plan de campagne est simple: le Mail est en train d'être dévoilé, et il n'y a pas un homme intelligent dans le pays qui ne s'aperçoive pas que l'agitateur et le sornepiste entretient non par des gens honnêtes, mais par des charlatans politiques, et est dégoûté par le spectacle que présente le gouvernement du Dominion et contre le grand homme d'état qui n'a pas pu être terrassé par des moyens honnêtes."

LES CANADIENS AU MANITOBA

En réponse à la Tribune de St. Hyacinthe, qui se plaint vivement de l'émigration d'un grand nombre de familles du district de Montréal vers le Manitoba, le journal Le Manitoba publie un article dans lequel il défend avec ardeur la cause du Manitoba. Sans approuver toutes les conclusions de cet article, nous ne pouvons que louer l'ardeur avec laquelle il défend le droit de nos compatriotes de s'établir dans la province de Québec. L'émigration des Canadiens-français n'est pas dans la province de Québec l'objet d'un intérêt particulier, et il n'est pas de nos devoirs de nous occuper de ce qui se passe dans la province de Québec.

Si on en croit les affirmations des journaux, la province de Québec éprouve de ce temps-ci une série de pertes qui sont assurément de nature à causer une vive inquiétude. Contrats, souscriptions, réclamations, salaires, etc., ce sont là quelques-uns des titres qui ont été par là, l'occasion de pertes considérables pour la province. Et la Tribune en a trouvé un autre, d'un autre genre, qu'elle apprécie d'après la mesure fournie par les Américains. Une famille canadienne qui s'en va aux Etats-Unis emporte avec elle un million de dollars dans le trésor de la république. Une évaluation faite par les Américains, voilà à coup sûr, quelque chose d'incontestable et d'infaillible. Et si vous donnez un air d'importance quand on dit: Les Américains qui sont gens et chiffres l'ont dit, et l'autorité grandit quand on ajoute: et ils ont raison.

Pour moi, je trouve que l'évaluation, ou mieux l'appréciation, que l'on fait d'une famille canadienne qui s'en va aux Etats-Unis, n'est pas si heureuse de pouvoir dire: qu'à Manitoba, nos familles canadiennes sont beaucoup plus appréciées que cela. Le fait est qu'il n'est jamais venu à l'idée de personne, ici, de comparer l'acquisition d'une famille canadienne-française à une somme quelconque d'argent. La cause que nous soutenons, et les raisons pour lesquelles nous les invitons à venir ici, et une somme d'argent, même très considérable, sont des choses qui ne se comparent pas. Vous voulez connaître le cause de cet exode en masse? Je crois que la cause de leur déplacement et les raisons de nos invitations sont identiques: c'est pour améliorer leur condition présente, et avec les ressources que nous leur offrons, ils veulent s'acquiescer de ce devoir. Et plutôt que d'aller à l'étranger, où ils seront évalués à mille dollars, ils viennent à Manitoba. Ils restent dans les limites du Canada, et viennent grossir ce noyau de population française qui les a devancés dans nos fertiles prairies. Sans doute que l'espace ne manque pas dans la province de Québec. On peut y former encore de nombreuses paroisses. Les monopoles cupides, comme vous les appelez, y régneront en maîtres jusqu'à ce que votre gouvernement, dans sa sollicitude pour les colons, leur ait fait rendre gorge.

Et vous pourriez ajouter avec cet orgueil: "C'est tout ce que nous, les Canadiens ont fait pour eux, et la vigueur de leurs bras fait reculer les géants de la forêt." Cela, c'est beau, surtout sur le papier. Autre chose est de l'écrire et de le déclarer dans des jours de fête, et autre chose est de le réaliser. Pour ne parler que de ce que je connais, je puis dire que je suis né dans la province de Québec. J'y ai vécu plus de 25 ans. Je connais surtout les comtés de Bellechasse, de Kamouriscani, de Kamouriscani, de Kamouriscani. J'ai vu le surplus de population des paroisses de ces comtés s'enfoncer courageusement dans les bois et entreprendre le défrichement des terres. J'ai vu des colons partir, portant sur leur dos un sac de farine, un sac de blé, un sac de sucre, et une hache et une pioche, traîner 15 à 20 milles de forêt, et là abattre le premier arbre sur un lot que l'on avait choisi. J'ai vu les rudes travaux de ces hommes courageux; leur ardeur au travail était une admiration. Mais souvent, après sept à huit ans de pénibles travaux et de rude labeur, il arrivait que ce colon évincé par un de ses monopoles cupides, et il prenait le chemin de l'exil. D'autres fois, j'ai vu ces hommes se dégoûter, abandonner leur travail, et partir pour l'étranger. L'enthousiasme était disparu, et les géants de la forêt tenaient au sol par des racines trop profondes. Et dans ces derniers temps, ce n'était pas changé, puisque La Justice disait, l'autre jour, que 200 familles avaient quitté les paroisses nouvelles des comtés mentionnés plus haut, pour les Etats-Unis.

Je demande à l'écrivain de La Tribune de comparer ce qui suit: Une terre de la province de Québec couverte de bois, demande d'être défrichée, de ses arbres, d'arracher les souches, les racines, et, dans la plupart des endroits, d'enlever les rochers; alors, après dix ans de travail, ou peut mettre quarante arpents à la charrie, pour ne servir d'une expression usitée. Parcourez les paroisses du Lac Saint-Jean, de Saguenay, parcourez les townships Maillou et Montminy; visitez les paroisses de Saint-Philippe et de Sainte-Perpétue, les bords du lac Temiscouata, et vous verrez si, après 10 ou 20 ans de travail, on a plus de quarante arpents à la charrie. Ici, à Manitoba, la famille arrivée, l'on attie à la charrie ses bœufs ou ses chevaux, et, dès la première année, l'on moissonne assez pour le soutien des membres de la famille. Quel est le plus avantageux?

Je désire dire à l'écrivain de La Tribune que son reporter a été, pour le moins, mal renseigné. Ces pauvres gens, pour me servir de son expression, savaient, pour la plupart, l'endroit où ils allaient. Et toutes ces familles, en arrivant, ont eu un toit pour s'abriter. Tous les membres du clergé de Saint-Boniface et de nombreux cultivateurs des paroisses canadiennes étaient venus rencontrer ces colons et les guider sagement. Si quelques-unes avaient des notions peu précises sur le lieu de leur destination, elles les avaient puisées probablement dans La Tribune, qui se semble peu renseignée sur la géographie du Manitoba. C'est La Tribune qui annonçait l'année dernière que la paroisse de Saint-Pie était dans un coin du Nord-Ouest.

Je désire aussi énoncer une considération qui me paraît très sérieuse. — Dans les pages de l'histoire du Canada, on dit que la France a oublié sa fille d'Amérique. On lui a rendu la main, et elle a oublié la France, et on lui a fait un crime de n'avoir pas fait plus d'efforts pour conserver ses possessions d'Amérique et d'avoir abandonné 70,000 de ses sujets sur les bords du Saint-Laurent. C'est ce que nous disons tous les jours, et les faits nous le démontrent. Un de nos descendants répéterait encore après nous.

Ce crime que l'on fait à la France sera peut-être bientôt le crime de la Province de Québec. La colonie des bords de la Rivière-Rouge était une colonie canadienne-française. Un de nos députés a découvert ce pays, et c'était des nôtres qui l'habitaient. Cette colonie s'est développée, et aujourd'hui son développement naturel n'est pas assez rapide pour ses aspirations. Laissez venir au Manitoba ceux qui veulent améliorer leur condition, et je garantis à tous ceux qui viennent, que le succès sera le couronnement de leur travail. Et ces succès seront tels, que, sous peu, ils pourront donner de leurs nouvelles à La Tribune et rassurer par faitement sur leur condition prospère.

A TRAVERS LES JOURNAUX
Le Globe, qui paraît ne plus faire qu'avec le Mail, avait avant-hier un article d'une rare violence contre les Canadiens-français, à l'occasion de la façon dont sa volte-face a été appréciée par les journaux de la province de Québec. On y lit: "Ces attaques publiées en français dans une province éloignée, nous sont venues au cœur, et nous nous serions les actions d'un charlatan, détraquant une copie du Globe en appelant les malédictions du ciel sur notre tête." L'Empire traite avec raison cet article d'impudent, et y répond en ces termes: "Nous tenons les habitants d'Ontario en haute estime, mais nous ne pouvons pas partager l'opinion du Globe: que les autres provinces, et plus particulièrement celles où l'on ne parle pas notre langue, doivent être traitées avec mépris."

On lit dans la Presse: "Nous venons de lire avec intérêt l'article du Canadien sur "La diplomatie papale et l'affaire des Jésuites". Cet article, par le ton et le contenu, avait abominablement échappé à notre attention. "Il y a là des choses vraies et justes, d'autres qui peuvent être contestées, au moins quant à la forme et à l'opportunité."

La Justice annonce dans les termes suivants l'intention d'entamer une campagne en règle contre l'orangisme: "On fait profession à Ontario d'être catholiques, et les constitutions de nos ordres religieux, auxquelles on ajoute parfois gratuitement de plaisants articles. On cherche même dans les statuts poudreux de la reine Elizabeth de quel autoriser les algèbres et les prétentions d'un fanatisme par trop évident. "A notre tour il nous sera bien permis de consulter l'histoire, pour démasquer ces héros d'un autre âge qui tiennent surtout à leur visière. Une fois de plus nous allons constater que l'histoire et la constitution des orangistes, pour faire voir à nos lecteurs qu'il n'y a rien de nouveau sous le soleil, pour leur faire comprendre qu'un nouveau bien étrange serait plutôt de trouver un orangiste assermenté, qui ne fut pas intérieurement, hypocritement hostile à notre race catholique française. "Nous allons commencer ce travail dès demain et étudier le fonctionnement de l'orangisme et son histoire. "Nous attirons sur cette étude l'attention de nos lecteurs. "L'orangisme, voilà l'ennemi pour la province de Québec: "C'est ce que nous allons essayer de démontrer."

Dans un article intitulé "L'ennemi à l'œuvre", l'Empire dit que "Le Mail n'est pas de bonne foi dans les campagnes qu'il a entreprises contre le catholicisme et en faveur de l'orangisme commerciale aux Etats-Unis. L'idée dominante est de renverser le gouvernement de Sir John A. Macdonald à tout prix. Le plan de campagne est simple: le Mail est en train d'être dévoilé, et il n'y a pas un homme intelligent dans le pays qui ne s'aperçoive pas que l'agitateur et le sornepiste entretient non par des gens honnêtes, mais par des charlatans politiques, et est dégoûté par le spectacle que présente le gouvernement du Dominion et contre le grand homme d'état qui n'a pas pu être terrassé par des moyens honnêtes."

LES CANADIENS AU MANITOBA

En réponse à la Tribune de St. Hyacinthe, qui se plaint vivement de l'émigration d'un grand nombre de familles du district de Montréal vers le Manitoba, le journal Le Manitoba publie un article dans lequel il défend avec ardeur la cause du Manitoba. Sans approuver toutes les conclusions de cet article, nous ne pouvons que louer l'ardeur avec laquelle il défend le droit de nos compatriotes de s'établir dans la province de Québec. L'émigration des Canadiens-français n'est pas dans la province de Québec l'objet d'un intérêt particulier, et il n'est pas de nos devoirs de nous occuper de ce qui se passe dans la province de Québec.

Si on en croit les affirmations des journaux, la province de Québec éprouve de ce temps-ci une série de pertes qui sont assurément de nature à causer une vive inquiétude. Contrats, souscriptions, réclamations, salaires, etc., ce sont là quelques-uns des titres qui ont été par là, l'occasion de pertes considérables pour la province. Et la Tribune en a trouvé un autre, d'un autre genre, qu'elle apprécie d'après la mesure fournie par les Américains. Une famille canadienne qui s'en va aux Etats-Unis emporte avec elle un million de dollars dans le trésor de la république. Une évaluation faite par les Américains, voilà à coup sûr, quelque chose d'incontestable et d'infaillible. Et si vous donnez un air d'importance quand on dit: Les Américains qui sont gens et chiffres l'ont dit, et l'autorité grandit quand on ajoute: et ils ont raison.

Pour moi, je trouve que l'évaluation, ou mieux l'appréciation, que l'on fait d'une famille canadienne qui s'en va aux Etats-Unis, n'est pas si heureuse de pouvoir dire: qu'à Manitoba, nos familles canadiennes sont beaucoup plus appréciées que cela. Le fait est qu'il n'est jamais venu à l'idée de personne, ici, de comparer l'acquisition d'une famille canadienne-française à une somme quelconque d'argent. La cause que nous soutenons, et les raisons pour lesquelles nous les invitons à venir ici, et une somme d'argent, même très considérable, sont des choses qui ne se comparent pas. Vous voulez connaître le cause de cet exode en masse? Je crois que la cause de leur déplacement et les raisons de nos invitations sont identiques: c'est pour améliorer leur condition présente, et avec les ressources que nous leur offrons, ils veulent s'acquiescer de ce devoir. Et plutôt que d'aller à l'étranger, où ils seront évalués à mille dollars, ils viennent à Manitoba. Ils restent dans les limites du Canada, et viennent grossir ce noyau de population française qui les a devancés dans nos fertiles prairies. Sans doute que l'espace ne manque pas dans la province de Québec. On peut y former encore de nombreuses paroisses. Les monopoles cupides, comme vous les appelez, y régneront en maîtres jusqu'à ce que votre gouvernement, dans sa sollicitude pour les colons, leur ait fait rendre gorge.

Et vous pourriez ajouter avec cet orgueil: "C'est tout ce que nous, les Canadiens ont fait pour eux, et la vigueur de leurs bras fait reculer les géants de la forêt." Cela, c'est beau, surtout sur le papier. Autre chose est de l'écrire et de le déclarer dans des jours de fête, et autre chose est de le réaliser. Pour ne parler que de ce que je connais, je puis dire que je suis né dans la province de Québec. J'y ai vécu plus de 25 ans. Je connais surtout les comtés de Bellechasse, de Kamouriscani, de Kamouriscani, de Kamouriscani. J'ai vu le surplus de population des paroisses de ces comtés s'enfoncer courageusement dans les bois et entreprendre le défrichement des terres. J'ai vu des colons partir, portant sur leur dos un sac de farine, un sac de blé, un sac de sucre, et une hache et une pioche, traîner 15 à 20 milles de forêt, et là abattre le premier arbre sur un lot que l'on avait choisi. J'ai vu les rudes travaux de ces hommes courageux; leur ardeur au travail était une admiration. Mais souvent, après sept à huit ans de pénibles travaux et de rude labeur, il arrivait que ce colon évincé par un de ses monopoles cupides, et il prenait le chemin de l'exil. D'autres fois, j'ai vu ces hommes se dégoûter, abandonner leur travail, et partir pour l'étranger. L'enthousiasme était disparu, et les géants de la forêt tenaient au sol par des racines trop profondes. Et dans ces derniers temps, ce n'était pas changé, puisque La Justice disait, l'autre jour, que 200 familles avaient quitté les paroisses nouvelles des comtés mentionnés plus haut, pour les Etats-Unis.

Je demande à l'écrivain de La Tribune de comparer ce qui suit: Une terre de la province de Québec couverte de bois, demande d'être défrichée, de ses arbres, d'arracher les souches, les racines, et, dans la plupart des endroits, d'enlever les rochers; alors, après dix ans de travail, ou peut mettre quarante arpents à la charrie, pour ne servir d'une expression usitée. Parcourez les paroisses du Lac Saint-Jean, de Saguenay, parcourez les townships Maillou et Montminy; visitez les paroisses de Saint-Philippe et de Sainte-Perpétue, les bords du lac Temiscouata, et vous verrez si, après 10 ou 20 ans de travail, on a plus de quarante arpents à la charrie. Ici, à Manitoba, la famille arrivée, l'on attie à la charrie ses bœufs ou ses chevaux, et, dès la première année, l'on moissonne assez pour le soutien des membres de la famille. Quel est le plus avantageux?

Je désire dire à l'écrivain de La Tribune que son reporter a été, pour le moins, mal renseigné. Ces pauvres gens, pour me servir de son expression, savaient, pour la plupart, l'endroit où ils allaient. Et toutes ces familles, en arrivant, ont eu un toit pour s'abriter. Tous les membres du clergé de Saint-Boniface et de nombreux cultivateurs des paroisses canadiennes étaient venus rencontrer ces colons et les guider sagement. Si quelques-unes avaient des notions peu précises sur le lieu de leur destination, elles les avaient puisées probablement dans La Tribune, qui se semble peu renseignée sur la géographie du Manitoba. C'est La Tribune qui annonçait l'année dernière que la paroisse de Saint-Pie était dans un coin du Nord-Ouest.

Je désire aussi énoncer une considération qui me paraît très sérieuse. — Dans les pages de l'histoire du Canada, on dit que la France a oublié sa fille d'Amérique. On lui a rendu la main, et elle a oublié la France, et on lui a fait un crime de n'avoir pas fait plus d'efforts pour conserver ses possessions d'Amérique et d'avoir abandonné 70,000 de ses sujets sur les bords du Saint-Laurent. C'est ce que nous disons tous les jours, et les faits nous le démontrent. Un de nos descendants répéterait encore après nous.

Ce crime que l'on fait à la France sera peut-être bientôt le crime de la Province de Québec. La colonie des bords de la Rivière-Rouge était une colonie canadienne-française. Un de nos députés a découvert ce pays, et c'était des nôtres qui l'habitaient. Cette colonie s'est développée, et aujourd'hui son développement naturel n'est pas assez rapide pour ses aspirations. Laissez venir au Manitoba ceux qui veulent améliorer leur condition, et je garantis à tous ceux qui viennent, que le succès sera le couronnement de leur travail. Et ces succès seront tels, que, sous peu, ils pourront donner de leurs nouvelles à La Tribune et rassurer par faitement sur leur condition prospère.

A TRAVERS LES JOURNAUX
Le Globe, qui paraît ne plus faire qu'avec le Mail, avait avant-hier un article d'une rare violence contre les Canadiens-français, à l'occasion de la façon dont sa volte-face a été appréciée par les journaux de la province de Québec. On y lit: "Ces attaques publiées en français dans une province éloignée, nous sont venues au cœur, et nous nous serions les actions d'un charlatan, détraquant une copie du Globe en appelant les malédictions du ciel sur notre tête." L'Empire traite avec raison cet article d'impudent, et y répond en ces termes: "Nous tenons les habitants d'Ontario en haute estime, mais nous ne pouvons pas partager l'opinion du Globe: que les autres provinces, et plus particulièrement celles où l'on ne parle pas notre langue, doivent être traitées avec mépris."

On lit dans la Presse: "Nous venons de lire avec intérêt l'article du Canadien sur "La diplomatie papale et l'affaire des Jésuites". Cet article, par le ton et le contenu, avait abominablement échappé à notre attention. "Il y a là des choses vraies et justes, d'autres qui peuvent être contestées, au moins quant à la forme et à l'opportunité."

La Justice annonce dans les termes suivants l'intention d'entamer une campagne en règle contre l'orangisme: "On fait profession à Ontario d'être catholiques, et les constitutions de nos ordres religieux, auxquelles on ajoute parfois gratuitement de plaisants articles. On cherche même dans les statuts poudreux de la reine Elizabeth de quel autoriser les algèbres et les prétentions d'un fanatisme par trop évident. "A notre tour il nous sera bien permis de consulter l'histoire, pour démasquer ces héros d'un autre âge qui tiennent surtout à leur visière. Une fois de plus nous allons constater que l'histoire et la constitution des orangistes, pour faire voir à nos lecteurs qu'il n'y a rien de nouveau sous le soleil, pour leur faire comprendre qu'un nouveau bien étrange serait plutôt de trouver un orangiste assermenté, qui ne fut pas intérieurement, hypocritement hostile à notre race catholique française. "Nous allons commencer ce travail dès demain et étudier le fonctionnement de l'orangisme et son histoire. "Nous attirons sur cette étude l'attention de nos lecteurs. "L'orangisme, voilà l'ennemi pour la province de Québec: "C'est ce que nous allons essayer de démontrer."

Dans un article intitulé "L'ennemi à l'œuvre", l'Empire dit que "Le Mail n'est pas de bonne foi dans les campagnes qu'il a entreprises contre le catholicisme et en faveur de l'orangisme commerciale aux Etats-Unis. L'idée dominante est de renverser le gouvernement de Sir John A. Macdonald à tout prix. Le plan de campagne est simple: le Mail est en train d'être dévoilé, et il n'y a pas un homme intelligent dans le pays qui ne s'aperçoive pas que l'agitateur et le sornepiste entretient non par des gens honnêtes, mais par des charlatans politiques, et est dégoûté par le spectacle que présente le gouvernement du Dominion et contre le grand homme d'état qui n'a pas pu être terrassé par des moyens honnêtes."

LES CANADIENS AU MANITOBA
A propos de l'article du Canadien, le World dit: "Le Canadien est reconnu par le cardinal. Lundi dernier il a publié un long article attaquant le diplomate papal sur son attitude dans la question des biens des Jésuites, et accusant ces derniers de conspiration contre l'influence du cardinal Rieu d'aussi sévère n'a été publiée contre les Jésuites dans la province d'Ontario."

Par suite d'un mouvement rotatoire des dépêches télégraphiques, qui n'est pas de ces phénomènes les moins curieux de l'administration de la presse associée, plusieurs journaux de Montréal continuent, hier soir, après huit jours, à annoncer, sous forme de télégramme, la déconfiture de M. A. Côté à la bourse de Paris.

De l'Evening Journal: